

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22_10_10-DE RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

Délibération n°22-10-10

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Nombre de membres présents	:	28
■ Nombre de votants	:	34
■ Quorum	:	18
■ Date de la convocation	:	19 octobre 2022

**Objet : Administration générale - Ressources humaines :
Création d'un poste à temps complet d'éducateur de jeunes enfants – suppression
d'un poste à 90 % d'un temps complet d'éducateur de jeunes enfants**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de M. Philippe BAUP) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de M. Jean-François CHANAL), Mme Franceline COMAS, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, Mme Agnès VORON (Pouvoir de Stéphane TARIN) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (Pouvoir de Mme Martine MAZOYER) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX), M. Stéphane TARIN (Pouvoir à Mme Agnès VORON), Mme Martine JAROUSSE -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (Pouvoir à M. Michel BOREL) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON).

M. le président informe qu'un agent éducateur de jeunes enfants à 90 % d'un temps complet souhaite augmenter son temps de travail et ainsi passer à un temps complet. Cette augmentation du temps de travail correspond à la nouvelle organisation de la Maison des Services.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet et de supprimer le poste d'éducateur de jeunes enfants à 90 % après avis de la CAP du CDG42.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-247200896-20221027-22_10_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Autorise la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022,
- Supprime le poste d'éducateur de jeunes enfants à 90 % après avis de la CAP du CDG42.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX